REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2356

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Projet Ecocité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant n° 2 à la convention de recherche et développement (R&D) avec le groupement Véolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et ForCity

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2356

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 7°
objet :	**Projet Ecocité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant n° 2 à la convention de recherche et développement (R&D) avec le groupement Véolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et ForCity**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lancée par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement en octobre 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, la démarche EcoCité s'inscrit dans le cadre du plan développement durable de l'État.

En 2010, cette démarche intègre le programme "Ville de demain", qui permet de financer les projets d'investissement des EcoCités, projets innovants, démonstrateurs et réplicables. L'objectif de l'Etat est de créer tout à la fois un réseau d'acteurs, de valorisation des méthodes innovantes dans les collectivités et de vitrine du savoir-faire français dans le domaine de la ville durable.

En février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a répondu au second volet de l'appel à projets EcoCité et a rejoint le réseau de 19 EcoCités françaises. Le dossier de candidature devait démontrer une démarche stratégique durable de l'agglomération et proposer, sur un périmètre précis, des projets innovants et démonstrateurs de la ville durable.

Le cahier des charges "Ville de demain" précisait ainsi que : "le financement de projets démonstrateurs et exemplaires doit favoriser l'évolution des usages et des pratiques urbaines afin de développer une ville saine, économe, adaptable, robuste, abordable, attractive, grâce à une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat".

En parallèle, "la mise en œuvre d'actions innovantes et/ou à hautes performances environnementales en association étroite avec le tissu économique et scientifique" est un des objectifs de la démarche. La Communauté urbaine s'est donc associée à des entreprises dans cette démarche.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de modélisation urbaine de Gerland (MUG) porté par un groupement composé de :

- 2 grandes entreprises : Véolia recherche et innovation (VERI) et EDF,
- 2 start-up : ForCity mandataire et the CoSMo Company.

Par délibération n° 2014-4510 en date du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine, a validé ce projet ainsi que la convention de recherche et développement liée.

L'objectif du projet est de développer un outil d'aide à la décision sur les questions d'aménagement urbain de la Métropole de Lyon et d'en réaliser le démonstrateur européen en s'appuyant sur le territoire de Gerland.

Le coût total du projet est estimé à 4 830 080 € HT, soit 5 796 096 € TTC.

Un premier avenant à la convention de recherche et développement (R&D) a été signé le 20 novembre 2015 pour entériner le fait que la participation de la Métropole de Lyon d'un montant de 1 461 538 € était assujettie à la TVA (soit un montant de 1 753 845,60 €), s'agissant de prestations de recherche, conformément à l'instruction des services fiscaux.

Ce deuxième avenant à la convention de R&D est rendu nécessaire en raison de demandes complémentaires formulées au cours de la phase 2 par la Métropole sur la thématique qualité de l'air. L'instruction de ces questions a induit la réalisation d'une étude de faisabilité poussée remise et validée en fin de phase 2, avril 2017. Le développement de ce modèle qualité de l'air et les tests d'intégration dans la plate-forme ForCity impactent uniquement le calendrier initial de réalisation de ce modèle qualité de l'air mais nécessite un prolongement de la convention R&D pour une durée de 6 mois.

Les clauses techniques de réalisation du modèle qualité de l'air ainsi que le montant des participations financières restent inchangées.

Cet avenant ne remet nullement en cause la livraison des autres livrables du groupement attendue pour le 9 novembre 2017, conformément à la durée initiale de la phase 3 de 6 mois.

En conséquence et conformément aux clauses de la convention initiale qui stipule que tout changement donnera lieu à la conclusion d'un avenant, il convient de signer un second avenant à la convention initiale avec le groupement Veolia recherche et innovation (VERI), ForCity, EDF, The CoSMo Company pour prolonger la durée de la convention et modifier le calendrier des versements ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification du calendrier des versements et la prorogation de la durée de la convention de recherche et développement (R&D) pour le projet de modélisation urbaine de Gerland afin de réaliser le développement et l'intégration du modèle qualité de l'air,

b) - l'avenant n° 2 à la convention de R&D à passer entre la Métropole de Lyon et le groupement composé de Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et ForCity mandataire du groupement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.